



# UFAB INFO n°24

**UFAB = 19,5/20\***

## « GUIDE DE BONNES PRATIQUES DE LA FABRICATION D'ALIMENTS COMPOSÉS POUR ANIMAUX »

A la suite des crises sanitaires qui ont frappé les productions animales, les professionnels de la nutrition se sont engagés dans une démarche volontaire aux fins d'élaborer des règles communes de fabrication garantissant la sécurité sanitaire de leurs produits.

Cette démarche s'est traduite par l'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques de la fabrication d'Aliments Composés pour animaux par l'interprofession (SNIA - COOP DE FRANCE Nutrition Animale) en conformité avec les lignes directrices du Paquet Hygiène.

En 2008, ce Guide de Bonnes Pratiques de Fabrication des Aliments Composés a été officiellement validé par l'AFSSA, la Direction Générale de l'Alimentation, la DGCCRF et la Direction Générale de la Santé.

En parallèle, les syndicats professionnels ont mis en œuvre une méthode de certification officielle confiée à des organismes certificateurs.

Dés la parution du Guide, l'UFAB avait mis en œuvre les moyens humains et matériels pour répondre à ces nouvelles exigences et les appliquer.

Aujourd'hui, l'UFAB vient d'obtenir, par Qualité France, la reconnaissance de son application du Guide de Bonnes Pratiques de la fabrication d'aliments composés pour animaux, devenant ainsi **le premier fabricant bio certifié**.

\*note obtenue lors de l'audit de certification

### **Rappel :**

**UFAB aliment, c'est :**

- Une usine dédiée bio
- Plus de 26 000 t d'aliment fabriqué/an
- Un process entièrement automatisé pour assurer la fiabilité des fabrications et la traçabilité
- Une politique d'achat rigoureuse / sélection, évaluation des fournisseurs



Votre nouveau technico-commercial polyvalent  
sur les départements 72,49,37 & 86 :

**Jean-Claude GUIONNIERE**

Tél. : 06.07.67.97.33

**Union Française d'Agriculture Biologique**

Zone industrielle - BP 40228 - 22402 LAMBALLE Cedex

Tél. : 02.96.34.68.21 Fax : 02.96.34.68.35 E-mail : ufab@ufab-bio.fr

## ➔ Collecte 2008

L'état des cultures nous laisse pour l'instant envisager une bonne récolte 2008, mais l'expérience de 2007 et les conditions météo de ces dernières semaines nous invitent à la prudence : le mois de juin et les conditions de récolte seront décisifs.

Cette année encore, **UFAB**, en versant un dernier complément de prix au mois d'avril a su accompagner la hausse du marché des prix des céréales et a montré sa volonté de soutenir la production de céréales biologiques sur le territoire français.

Nous serons donc présents à vos côtés cet été pour offrir un débouché à vos récoltes : protéagineux, céréales et oléagineux biologiques ou en deuxième année de conversion.

**UFAB** collecte en direct départ champ ou stockage tampon sur la Bretagne et Pays de la Loire et sur toute la France auprès d'agriculteurs stockeurs.

Nous vous proposons des contrats pour l'alimentation animale mais aussi pour l'alimentation humaine : colza, tournesol, blé meunier, sarrasin.

Nous collectons également des mélanges céréales-protéagineux du type triticales-pois.

**Nos prix d'achats sont établis départ champ  
et nous versons le premier acompte, une semaine après récolte !**



**Pour toute information, n'hésitez pas à prendre contact  
avec notre service collecte : 02 96 30 74 06**

## ➔ Préparez la moisson avec PIRIGRAIN BIO S (insecticide)

**PIRIGRAIN BIO S** est un concentré émulsionnable très efficace pour la désinsectisation par traitement des grains stockés, des locaux de stockage et des matériels de stockage, transport et récolte des produits d'origine végétale.

Il est efficace contre toutes les catégories d'insectes nuisibles de ces lieux : Charançons, Silvains, Triboliums, Alucites et s'utilise sur toutes céréales.

- Matières actives : 100 g/l de PYRETHRINES NATURELLES à 25 % p/p  
Soit 25 g/l de PYRETHRINES Base 100 %.
- Synergiste : 250 g/l de PIPERONYL BUTOXYDE.

**Homologation n°8800035 du Ministère de l'Agriculture, Predex PB, scté EDIALUX**



**Union Française d'Agriculture Biologique**

Zone industrielle - BP 40228 - 22402 LAMBALLE Cedex

**Tél.** : 02.96.34.68.21 **Fax** : 02.96.34.68.35 **E-mail** : ufab@ufab-bio.fr

## ➡ FUMURE DE FONDS : y avez-vous pensé ?

Le capital de fertilité est constitué par les réserves du sol, c'est à dire l'ensemble des éléments nutritifs stockés par le sol et mobilisables pour l'alimentation de la plante.

Le mécanisme de stockage et de mobilisation de ces réserves varie suivant les éléments considérés :

—>L'azote et le soufre sont stockés à l'état organique et leur mobilisation est de nature biologique, c'est à dire liée à des phénomènes microbiens ;

—>L'acide phosphorique est énergiquement retenu par le sol et sa mobilisation se fait lentement en mettant en jeu des mécanismes physico-chimiques ;

—>La potasse et tous les éléments métalliques (Cu, Mg, Oligo-éléments) sont fixés sur le complexe argilo humique et libérés par des phénomènes d'échange.

(source A.GROS)

En cas d'absence prolongée de fertilisation, on dégrade la capital de fertilité. Pour éviter l'épuisement du sol, il est nécessaire de lui restituer les éléments fertilisants enlevés par les récoltes.

La fumure est le « correctif du sol », elle n'est équilibrée que dans la mesure où elle corrige les défauts du sol auquel on l'apporte.

Les éléments fertilisants sont solidaires : l'insuffisance d'un seul élément indispensable compromet le rendement, même si les autres éléments se trouvent en quantités suffisantes !

Les engrais minéraux de la gamme UFAB sont conçus pour corriger vos sols.

Ils agissent soit :

—> Par apport direct d'éléments nutritifs (actibiosol 0/7/15, recalcifant...);

—> En améliorant l'activité microbienne des sols et donc en optimisant les ressources organiques de l'exploitation (ufabacter, recalsoufre...);

—> En favorisant le développement racinaire des plantes (rhizo...)



## ➡ NOTRE GAMME MINERALE

Présentation COMPACTES (pulvé sur demande)	N	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	K <sub>2</sub> O	MgO	SO <sub>3</sub>	CaO	Cu	Zn	B	Mn
<b>Gamme NON BIO</b>										
Azobacter oligos	8			10	24	18	0.15	0.25	0.10	0.15
<b>Gamme BIO</b>										
Récalcifant				3		42				
Récalsofre				4	14.9	42.8				
Ufabacter fourrage				12	11.3	32		0.20	0.15	
Ufabacter oligos				10	15.3	31.9		0.25	0.10	0.15
Rhizo form				8	15,1	34.9				
Actibiosol 0 7 15		7	15		33	14.5				

Seules les valeurs indiquées sur les étiquettes sont garanties.



**Union Française d'Agriculture Biologique**

Zone industrielle - BP 40228 - 22402 LAMBALLE Cedex

Tél. : 02.96.34.68.21 Fax : 02.96.34.68.35 E-mail : ufab@ufab-bio.fr

## ➔ **AEB, filiale du Guessant, propose un nouveau concept clé en main**

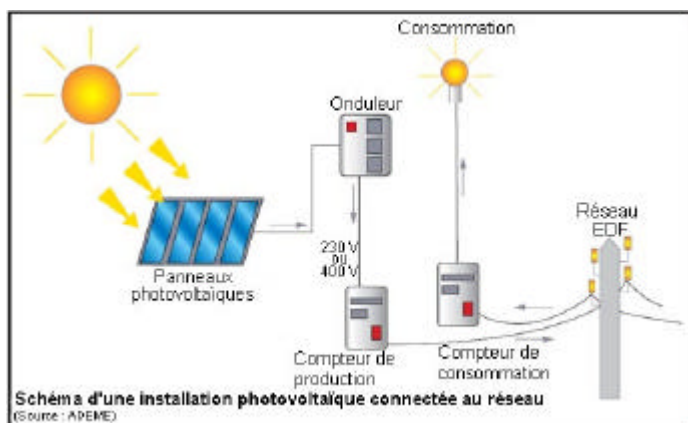
Selon la majorité des experts du monde entier, le pic de production du pétrole serait atteint entre 2020 et 2035. D'ici là, le cours de l'or noir a peu de chance de stopper sa progression. D'où la nécessité de développer de nouvelles sources d'énergies. C'est la volonté affirmée du Guessant qui propose à ses adhérents des alternatives énergétiques capables de diversifier leurs productions en devenant des énergiculteurs. C'est tout le sens de l'activité photovoltaïque dans laquelle la Coopérative vient de se lancer, via sa filiale AEB, spécialisée dans les énergies renouvelables.



Avant juillet 2006, le tarif de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque était de 14,7 cts d'euros le Kwh. Il est actuellement à 31,193 cts en surimposition et à 57,187 cts en intégration. Sans oublier la nouvelle loi de finance de 2008, qui permet d'inclure le gain photovoltaïque dans le bénéfice agricole sous réserve que celui-ci ne dépasse pas 50% des recettes agricole, ni 100 000 euros.

Les bâtiments agricoles disposant de grandes surfaces de toiture, l'utilisation de modules photovoltaïques, en remplacement des matériaux classiques de couverture représentent une réelle opportunité pour le monde agricole. **« Pour profiter du tarif de rachat à 57,187 cts €le KWh, précise Benjamin Le Gall, il faut impérativement que les modules remplacent la toiture traditionnelle pour assurer, tout à la fois, l'étanchéité du toit et la production d'électricité ».**

Pour Romain Houry en charge du dossier photovoltaïque, **« le jeu en vaut largement la chandelle, car de telles installations permettent à leurs utilisateurs d'augmenter leurs revenus annuels en toute sécurité puisque le contrat de rachat signé avec EDF est d'une durée de 20 ans ».**



### **Contact AEB :**

**Romain HOURS**

N° tél. : 02.96.34.66.75

N° fax : 02.96.34.68.35

E-mail : [contact@methafrance.fr](mailto:contact@methafrance.fr)

Pour développer cette activité dans les meilleures conditions possibles, AEB s'appuie sur un réseau de fournisseurs spécifiques pour l'agriculture proposant, entre autre, un kit d'intégration pour les modules assurant l'étanchéité pour les pentes à partir de 3 degrés (6%). **« Il faut savoir que les pentes de toit des bâtiments agricoles oscillent le plus souvent entre 11° et 16° (entre 20 et 30% de pente). »**

Nous proposons à l'exploitant un accompagnement pour l'installation d'un champ photovoltaïque avec prise en charge de l'étude, de la fourniture et de la pose du matériel, ainsi que des démarches administratives multiples et variées auprès de l'ADEME, de la DIDEME et des mairies pour les déclarations de travaux.

Pour promouvoir plus largement cette démarche, l'équipe d'AEB sera d'ailleurs présente au salon **SPACE** à Rennes en septembre prochain sur le stand de **Méthafrance**.

**Union Française d'Agriculture Biologique**

Zone industrielle - BP 40228 - 22402 LAMBALLE Cedex

**Tél.** : 02.96.34.68.21 **Fax** : 02.96.34.68.35 **E-mail** : [ufab@ufab-bio.fr](mailto:ufab@ufab-bio.fr)